

Day	Min Temp (°C)	Max Temp (°C)	Humidity (%)	Rain (mm)
MER 21	18	28	8	36
JEU 22	17	25	15	41
VEN 23	15	27	0	0,5
SAM 24	16	31	0	0
DIM 25	17	32	0	0
LUN 26	18	31	0	1

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- Mildiou
- Prophylaxie
- Black-rot
- Oidium
- Vers de la grappe
- Flavescence dorée
- Cicadelle verte
- Mesures agro-écologiques
- Divers

Stades phénologiques



Le stade "grains de pois" est atteint dans la majorité des situations. Les parcelles les plus tardives de Mauzac sont encore au stade "nouaison/grains de plomb". Le stade "fermeture de la grappe" est imminent sur les parcelles les plus précoces de Gamay et Chardonnay. Les stades observés présentent une semaine de retard par rapport à 2022.

"grains de pois"
Fer servadou
(Ph CA81).

DONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine passée a encore été bien arrosée, les cumuls varient entre 5 et 33 mm, ils ont pu être localement plus élevés. S'ajoute à ce cumul la pluie de la nuit du 18 au 19 juin, de 2 à 26 mm selon les secteurs. Mardi 13 juin, des impacts de grêle ont été signalés sur le secteur de Boissel et dans la nuit du 18 au 19 juin c'est le secteur de Puycelsi qui a été touché. Dans les deux situations, les grappes ont été impactées. Selon les prévisions actuelles, la pluie et les perturbations orageuses devraient persister jusqu'à jeudi, puis le beau temps devrait être de retour.

MILDIU

Analyse de risque

Observations:

Dans les témoins non traités, les symptômes ont progressé sur feuilles et sur grappes. Les symptômes sont aussi, bien présents au vignoble. Des taches fraîches sont signalées sur feuilles et les grappes peuvent être fortement impactées sur certaines parcelles de Mauzac et Merlot.

Modélisation :

Attention: La modélisation indique une pression et des contaminations dans le cadre de parcelles indemnes de mildiou. Elle ne tient pas compte de la pression induite par la présence de symptômes et le risque de repiquages.

Sur tous les secteurs, des contaminations épidémiques et/ou pré-épidémiques ont été modélisées au cours des pluies orageuses du 13 juin et du 17 juin sur le secteur de Gaillac. A ces contaminations s'ajoutent celles qui ont probablement eu lieu au cours de l'orage du 18-19 juin. Les symptômes issus de ces contaminations seront visibles après un temps d'incubation d'environ dix jours. Une pluie de 4mm serait suffisante pour engendrer des contaminations épidémiques sur la majorité des secteurs.



Mildiou sur grappe de Gamay, (Ph : CA81).

Préconisations

Au vignoble, les symptômes progressent sur feuilles et sur grappes. Des orages sont encore annoncés et des contaminations épidémiques sont possibles dès 4mm. Attention, en présence de symptômes, des repiquages sont possibles avec la rosée matinale. Intervenez avant la pluie, restez couverts.

Produits de contact:

- * Bouillie bordelaise RSR Disperss, cuivre, 3,75kg/ha (5 applications maximum)
- * Ventaro, Amaline flow, zoxamide/cuivre, 2,8L/ha (2 applications max)

Produits pénétrants:

- * Enervin, Privest, amétoctradine/métirame -zn, 2,5kg/ha (2 applications max). **Attention ne pas confondre Enervin et Enervin active.**
- * Ampexio, Revoluxio, zoxamide/mandipropamid, 0,5L/ha (1 application max)
- * Idaho, zoxamide/cymoxanil, 0,45L/ha (2 applications max), **CMR**

Produits systémiques:

- * Mildicut, dissodium phosphonate /cyazofamide, 4,5L/ha (1 application max)
- * Profiler, fosétyl/fluopicolide, 3kg/ha (1 application max)
- * Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact, **biocontrôle**
- * LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact, **biocontrôle**

Utilisation en pack:

- * Zorvec Zelavin, oxathiapiproline, 0,4L/ha (2 applications max)

Sur taches déclarées, effet dessicant:

- * Limocide, Prev-Am, huile essentielle d'orange, 1,6L/ha (avec 200L/ha de bouillie), (6 applications max). Ne pas dépasser 0,8% **biocontrôle**

Données optidose : 70% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)

Alternatives :

Mise en oeuvre de la prophylaxie, voir le paragraphe suivant.

A retenir

Les symptômes progressent, parfois de façon explosive. Soyez couverts.

PROPHYLAXIE : afin de créer un environnement défavorable aux maladies

- L'épamprage élimine la végétation au niveau du sol et permet de limiter les contaminations primaires.
- Un relevage et un écimage soignés permettent de limiter la progression du mildiou et du black-rot, en réduisant l'humidité présente dans les souches et en assurant une meilleure pénétration des traitements. L'écimage élimine les symptômes de mildiou présents sur les jeunes feuilles.
- L'effeuillage pratiqué dès maintenant permet une meilleure aération des grappes et une meilleure pénétration des produits. Il permet de freiner le développement du Botrytis et de l'oïdium, qui est sensible aux UV.

BLACK-ROT**Analyse de risque****Observations:**

Au vignoble, quelques nouveaux symptômes sur feuilles ont été observés la semaine dernière et les tous premiers symptômes sur baies sont signalés cette semaine. Quelques symptômes sur grappes ont aussi été observés, dans les témoins non traités.

Analyse de risque:

La sensibilité des baies reste importante jusqu'au stade "fermeture de la grappe". Sur les parcelles déjà impactées, des repiquages sont possibles avec les brouillards et/ou rosées matinales.



Black-rot, sur grappe
(Ph : CA81).

Préconisations

Des orages sont encore annoncés cette semaine, un risque de contaminations existe à chaque pluie. Surveillez l'évolution des prévisions météo et intervenez avant les pluies. Soyez couverts.

Famille des QIOL : recommandation 1 application+1 supplémentaire.

* *Enervin, Privest, amétoctadine/métirame-zn, 2,5kg/ha (2 applications max)*

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* *Mayandra, tébuconazole, 0,4L/ha, (3 applications max), CMR*

* *Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)*

Spécialités à base d'amidoxime

* *Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)*

Spécialités à base de SDHI

* *Luna Xtend, Luna sensation, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)*

Spécialités à base de strobilurines:

* *Natchez, Flint, Consist, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)*

Alternatives

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha (biocontrôle).

A retenir

Attention : apparition des premiers symptômes sur baies. Restez vigilants, soyez couverts à l'approche des pluies.

OIDIUM**Analyse de risque****Observations:**

Des symptômes sur grappes sont signalés au vignoble, sur parcelles sensibles de Gamay et Chardonnay.

Analyse de risque:

La phase de sensibilité est toujours en cours. Un risque de contamination est possible jusqu'à "fermeture de la grappe".

Oïdium sur grappe,
(Ph:Vinovalie)

**Préconisations**

Intervenez sur l'ensemble des parcelles. Des symptômes sont observés au vignoble, soyez vigilants sur les parcelles sensibles.

* Spécialités à base de soufre, *Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée), biocontrôle*
Le nombre d'applications maximum est de 12 pour Héliosoufre, il est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

Spécialités à base de benzophénone.

* *Vivando, Algèbre, métrafénone, 0,2L/ha (2 applications max)*

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* *Mayandra, tébuconazole, 0,5L/ha, (3 applications max), CMR*

* *Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)*

Spécialités à base d'amidoxime

* *Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)*

Spécialités à base de SDHI

* *Luna Xtend, Luna sensation, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)*

Spécialités à base de strobilurines

* *Natchez, Flint, Consist, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)*

Alternative :

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Protégez l'ensemble des parcelles, jusqu'au stade "fermeture de la grappe".

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Eudemis : les premiers papillons de la G2 ont été piégés en fin de semaine dernière en secteurs précoces.

Eulia : les captures se poursuivent.

Eudemis, papillon
(Ph: CA81)

**Analyse de risque**

Le nombre de glomérules relevé en G1 est globalement peu élevé, la pression est faible.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment. Sur les parcelles où le comptage des glomérules indique un dépassement de seuil, un traitement devra être placé sur les oeufs en G2.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Relevez les pièges.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Dans les cages d'émergence, les éclosions sont terminées.

Préconisations

Les dates de traitement ont été fixées par la DRAAF. Le T1 est terminé et le T2 doit être réalisé entre le 18 juin et 27 juin.

Des traitements réalisés groupés entre vigneron d'un même secteur permettront d'améliorer l'efficacité.

* *Judoka gold, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (2 applications max)*

* *Klartan smart, Mavrik smart, tau-fluvalinate, 0,2L/ha (2 applications max), ZNT=50m*

* *Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125L/ha (2 applications max), ZNT=50m*

* *Decis protech, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max)*

* *Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max)*



Larve L1 de cicadelle de la flavescence dorée

Attention: épamprer les parcelles avant de traiter, pour que les larves soient présentes dans la végétation et touchées par le traitement.

A retenir

T2 du 18 au 27 juin.

CICADELLE VERTE

Analyse de risque

Observations

Les populations larvaires sont très faibles.

Analyse de risque

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires, ce sont les larves qui engendrent les grillures. A ce jour, les populations restent en dessous du seuil de risque.



Larves de cicadelle verte (Ph: Vivalie)

Préconisations

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles. Aucun traitement n'est à envisager, si vous n'êtes pas au seuil. La gestion de ce ravageur peut être couplée avec les traitements obligatoires contre le vecteur de la flavescence dorée.

* *Judoka, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (3 applications max)*

* *Klartan smart, Mavrik smart, tau-fluvalinate, 0,3L/ha (2 applications max), ZNT=50m*

* *Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125L/ha (2 applications max), ZNT=50m*

* *Decis protech, deltaméthrine 0,83L/ha (3 applications max)*

* *Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,83L/ha (3 applications max)*

Alternatives:

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

* *Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)*

* *Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFUengrais).*

A retenir

Surveillez vos parcelles.

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Les cépages résistants aux maladies: un moyen pour diminuer la dépendance aux produits phytosanitaires (suite)**Inscription d'un nouveau cépage au catalogue officiel :**

L'inscription au catalogue officiel permet de commercialiser les bois et plants de la variété sur le territoire de l'UE. Pour cela, un nouveau cépage doit passer deux épreuves.

- **Obtenir la DHS** : la nouvelle variété doit être Distincte (c'est à dire apporter une nouveauté au catalogue), Homogène et Stable.

- **Etre testée via le VATE**: la nouvelle variété doit posséder une Valeur Agronomique, Technique et Environnementale suffisante par rapport aux variétés les plus utilisées du moment. Ces études VATE portent principalement sur le rendement, l'adaptation aux conditions de milieux et aux itinéraires techniques limitant les intrants (fongicides, azote, eau...), la résistance aux bioagresseurs et aux stress abiotiques, et sur les caractéristiques organoleptiques des vins.

Les premiers cépages résistants issus du programme INRA ResDur 1 (travaux de sélection français) ont été inscrits au catalogue officiel en 2018; deux rouges (Artaban et Vidoc) et deux blancs (Voltis et Floreal). Ces cépages possèdent les gènes de résistance issus de l'espèce *Muscadinia*, d'origine Américaine. Ils ont une résistance polygénique à l'oïdium et au mildiou, donc potentiellement durable.

En 2022 viennent s'ajouter à la liste les cépages Coliris, Lilaro, Sirano, Selenor et Opalor. L'éventail des variétés disponibles pour les viticulteurs ne cesse de s'agrandir. Entre 20 et 30 variétés supplémentaires sont attendues du programme INRAE ResDur d'ici 2028 et une vingtaine de variétés résistantes sont déjà disponibles au catalogue national officiel des variétés de vigne. Il existe d'autres variétés résistantes sur le marché, issues de travaux de sélection étrangers.

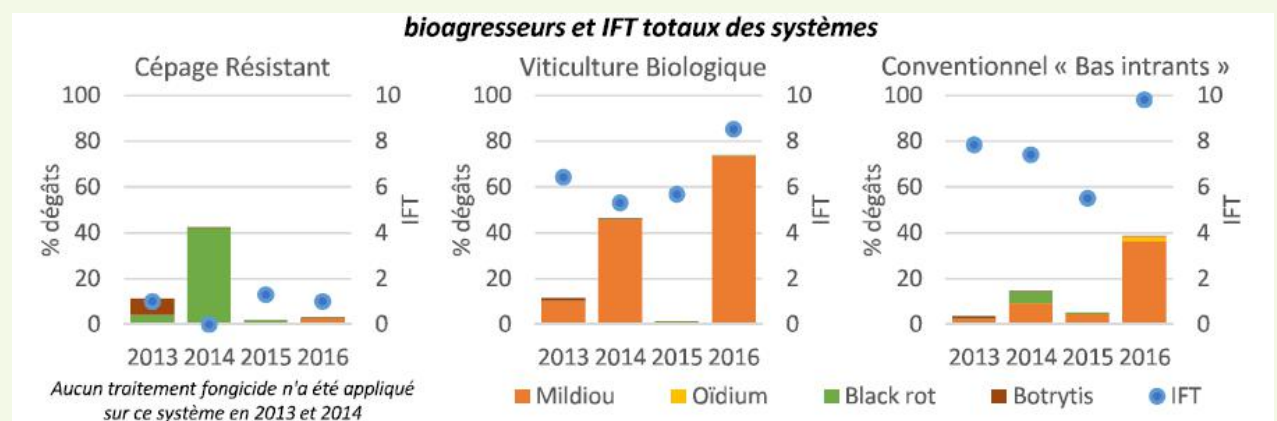
Les cépages résistants sont suivis au sein d'**OSCAR** (Observatoire National du déploiement des cépages résistants). Ce dispositif est conçu en partenariat entre l'INRA et l'IFV pour suivre la durabilité des résistances des nouvelles variétés, et pour construire les itinéraires techniques qui doivent les accompagner. Toutes les catégories de variétés sont concernées (polygéniques ou non, françaises et étrangères).

Dans un premier temps, ces variétés seront destinées préférentiellement à la production de vins sans IG ou en IGP, selon les décisions qui seront prises dans les bassins viticoles.

Le nouveau cépage doit être testé pendant une dizaine d'années dans la zone AOC avant de pouvoir éventuellement être inclus dans le cahier des charges en tant que cépage accessoire, avec une part dans les assemblages ne dépassant pas 10%. Toute nouvelle introduction ne peut se faire que si elle maintient ou réaffirme la typicité de l'AOC et son lien au terroir.

Expérimentation :

Dans le cadre du dispositif DEPHY EXPE (sur la région de Bordeaux) une expérimentation a été menée sur des grandes parcelles, dans des conditions proches de la production. Un cépage rouge résistant obtenu par l'INRA (IJ134), est comparé au Merlot conduit en conventionnel et en viticulture biologique. Le cépage résistant présente une résistance totale à l'oïdium et partielle au mildiou. Le graphique ci-dessous, résume les résultats obtenus avec les trois systèmes: cépage résistant, Merlot viticulture biologique et Merlot conventionnel.



Les résultats de l'expérimentation conduite à Bordeaux sur quatre ans montrent un bon contrôle du mildiou et de l'oïdium, largement supérieur à celui observé sur les autres systèmes bas intrants. Le cépage résistant étant sensible au black-rot, à partir de 2015 des traitements visant la maladie sont réalisés, en complément de mesures prophylactiques. Deux traitements contre le black-rot ont été réalisés en 2015 et un en 2016.

DIVERS

Erinose: Sur les parcelles sensibles, les symptômes sur jeunes feuilles sont plus nombreux, cette semaine.



Erinose sur jeunes feuilles (Ph: CA 81).

**Maladies du bois:**

Les premiers symptômes sont signalés avec des formes lentes ou apoplectiques.

Apoplexie, Fer servadou (Ph: CA 81).

Botrytis : quelques symptômes sur baies sont signalés, en particulier sur Gamay. Les conditions actuelles sont très favorables au développement du botrytis.

Les interventions sont à limiter aux parcelles sensibles et à historique. Les traitements doivent être positionnés juste avant la "fermeture de la grappe".

* Scala, Pyriméthanyl, 2,5L/ha (1 application max)

* Lazulie, Fénhexamid, 1,5 kg/ha (1 application max)

* Switch, Fludioxonil/Cyprodinil, 1kg/ha (1 application max)

Privilégier la prophylaxie:

Maîtriser la vigueur et l'aération des grappes, effeuiller et gérer le risque vers de la grappe et oïdium.

L'effeuillage à la nouaison permet de limiter le développement du botrytis, il doit être réalisé côté soleil levant pour éviter les risques de brûlures.



Botrytis sur grappe de Gamay (Ph: CA 81).

Coulure et millerandage : un peu de coulure et de millerandage sont signalés sur de nombreux cépages.

Prochain bulletin le 27 juin

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
CS 53270 - 81011 ALBI Cedex 9
Tél. : 05 63 48 83 83

Email : accueil@tarn.chambagri.fr

Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,

Marie-Laure MURATET

v.vigues@tarn.chambagri.fr - 06.68.91.10.73

t.massol@tarn.chambagri.fr - 06.69.08.07.81

ml.muratet@tarn.chambagri.fr - 06.69.32.70.75

